

## Édito

Ce numéro du Comcom' info aborde deux sujets importants, le Plan Local d'Urbanisme et le déploiement des pistes cyclables. L'élaboration du PLUI pour 18 communes avec une évolution réglementaire particulièrement restrictive en termes de consommation d'espace a été complexe. Ce document devrait néanmoins permettre un développement harmonieux des zones urbaines et préserver le dynamisme économique. Par ailleurs, le déploiement des pistes cyclables, en partenariat avec le Conseil Départemental, va fortement impacter l'aménagement de notre territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous.

### Jean-Marc RIEBEL

Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé  
Maire de Saint-Maurice

## Sommaire

- Le PLUI de la vallée de Villé : un marathon de 4 années ..... **p.2**
- Les pistes cyclables..... **p.3**
- Aide de l'Asperule ..... **p.4**
- Bornes de réparation vélos en libre-service ..... **p.4**

## À la une

### Le transport à la demande (TAD)

A. FRANTZ

Le transport à la demande a été provisoirement suspendu entre le 03 septembre et le 13 octobre 2019. Depuis le 14 octobre, ce service à la population a repris ses droits et permet aux bénéficiaires d'utiliser ce mode de transport dans le périmètre de la Vallée de Villé.

Un tarif unique a été fixé pour les utilisateurs de ce service :

- **3 euros pour un trajet simple**
- **6 euros pour un aller – retour**
- **9 euros pour un trajet aller - retour comprenant un arrêt supplémentaire.**

Il fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 15h30.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de réserver par téléphone 24h à l'avance au **06 24 02 57 48** de lundi au vendredi de 8h à 12h.

Sont exclus de ce service les trajets professionnels, scolaires, les trajets hors Vallée de Villé ou pris en compte par tout autre organisme (sécurité sociale, Pôle emploi...).



### Transports solidaires N. ZEHNER

Nous avons élargi notre permanence téléphonique. Vous pourrez dorénavant nous joindre au **06 89 87 94 47** :

- le mardi de 9h à 11h,
- le mercredi de 15h à 17h.

En cas d'urgence vous pouvez laisser un message et nous vous rappellerons.



## En bref

### Yoga adapté pour les malades atteints de cancer

N. ZEHNER

Depuis septembre 2019, un cours de yoga adapté est proposé par le Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le Cancer aux personnes malades, à la MJC LE VIVARIUM, le jeudi de 10h45 à 11h45. Cette pratique associant mouvements et respiration, procure bien être, calme et détente. Les séances sont gratuites. Un certificat médical de non contre-indication à l'activité de yoga est exigé. Pour tout renseignement ou inscription veuillez-vous adresser à Cathy BRONNER au **03 88 24 71 86** ou par mail : **cathy.bronner@ligue-cancer.net**

## Territoires

### Le PLUi de la vallée de Villé : un marathon de 4 années

T. FROELICHER

Le 11 Décembre 2015, le Conseil Communautaire décidait à l'unanimité de prescrire un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de le réaliser en 4 ans. Objectif atteint puisque le 12 Décembre 2019, les élus communautaires ont approuvé ce nouveau document d'urbanisme qui remplace les 18 POS, PLU, ou cartes communales en vigueur dans les 18 communes de la vallée de Villé.

Et pourtant cet aboutissement n'a pas été sans embûches. Si l'esprit « vallée » a demeuré tout au long de cette phase d'élaboration dans une véritable démarche partenariale avec l'ensemble des communes qu'il faut saluer et remercier, il n'en demeure pas moins que les PPA (Personnes Publiques Associées) ont donné du fil à retordre aux élus en changeant les règles du jeu lors de la dernière ligne droite.

En effet, en 2015, la collectivité s'est appuyée sur les règles du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Sélestat et sa Région, document opposable à tous les documents d'urbanisme de la vallée de Villé. Ce SCoT prévoyait pour la vallée de Villé un quota d'extension au-delà des enveloppes urbaines (zones construites) de 64 ha + un quota de 33 ha d'extension pour les zones d'activités communales ou intercommunales.

Lors du PLU arrêté ces critères étaient largement respectés avec même une conformité totale avec le SCoT.

Toutefois, les services de l'État, s'appuyant sur des doctrines nationales de 0% de consommation d'espace agricoles et naturels et du futur SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ont demandé, au printemps 2019, à la Communauté de Communes et à ses 18 communes de réduire encore les zones d'extension urbaine lors de la phase de consultation préalable à l'enquête publique.

Pour ne pas fragiliser le document et préserver des zones d'extension, les 18 communes ont décidé de faire un ultime effort en réduisant encore 19 ha de zones prévues à l'urbanisation.



L'extension de la Zone d'Activités Intercommunale : un secteur modifié pour mieux prendre en compte la biodiversité suite à de nombreuses remarques lors de l'enquête publique.

N° ISSN : 1636-2764

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2019

Directeur de la publication :

Jean-Marc RIEBEL, président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

1 rue principale - 67220 BASSEMBERG

Tél : 03 88 58 91 65

E-mail : [contact@valleedeville.fr](mailto:contact@valleedeville.fr)

<http://www.valleedeville.fr>

Coordination : Commission Communication

Conception graphique : [www.atelierc.com](http://www.atelierc.com)

Impression : Deklic Graphique

Imprimé sur papier aux normes PEFC

## Le PLUi en quelques chiffres :

- 11 conférences des Maires.
- 3 séries de rencontres individuelles avec chacune des 18 communes.
- 2 réunions publiques dont la 2<sup>e</sup> sous forme de 5 rencontres spécifiques par groupe de 3 à 4 communes.
- 600 consultations lors de l'enquête publique dont 100 remarques ou observations émises.
- 7 articles dans le Comcom'info + une exposition avec des panneaux explicatifs spécifiques pour chaque commune.

➔ Les documents du PLUi approuvé sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes à partir du lien suivant : <https://plui.valleedeville.fr>

## Évolution des surfaces :

Zones	POS/PLU des communes en ha	PLUi arrêté en ha (28/02/2019)	PLUi approuvé en ha (12/12/2019)
U	748,06	798,25	794,66
IAU - IAUe - IAUx	124,30	36,99	30,18
IIAU - IIAUe	29,08	46,94	38,28
Ajustement surface graphique zones urbaines	5,76	0,00	0,00
A	2417,78	2535,92	2564,94
N	8367,58	8274,47	8264,50
<b>Total</b>	<b>11692,56</b>	<b>11692,56</b>	<b>11692,56</b>

**Légende :** **U** : zones urbaines • **IAU - IAUe - IAUx** : zones d'extension à court et moyen terme • **IIAU - IIAUe** : zones d'extension à long terme • **A** : zones agricoles • **N** : zones naturelles et forestières

## Circulation douce

## Les pistes cyclables

A. FRANTZ

La communauté des Communes a confié à une société spécialisée une étude pour la réalisation d'un schéma de maillage des pistes cyclables dans la vallée.

À ce sujet, un Comité de Pilotage constitué d'élus et de personnes de la société civile s'est réuni à plusieurs reprises afin de compléter l'étude.

Il y a lieu de rappeler les différents termes définissant les solutions proposées aux cyclistes :

Les pistes cyclables en site propre sont situées en dehors de la circulation des véhicules à moteur.

Les bandes cyclables longent directement les routes et sont matérialisées par une bande verte et blanche.

Les itinéraires cyclables sont balisés mais empruntent le réseau routier habituel.

### Le document final propose :

La dorsale qui se situe entre Thanvillé et Steige et sera inscrite au plan vélo 2020-2030 du Conseil Départemental, sa réalisation bénéficiera d'un financement important de l'organisme précité.

L'axe structurant entre Villé et Urbeis déjà réalisé jusqu'à Lalaye.

Ces pistes se situeront en Site Propre.

Des axes secondaires compléteront le maillage et rejoindront la dorsale ou l'axe structurant.

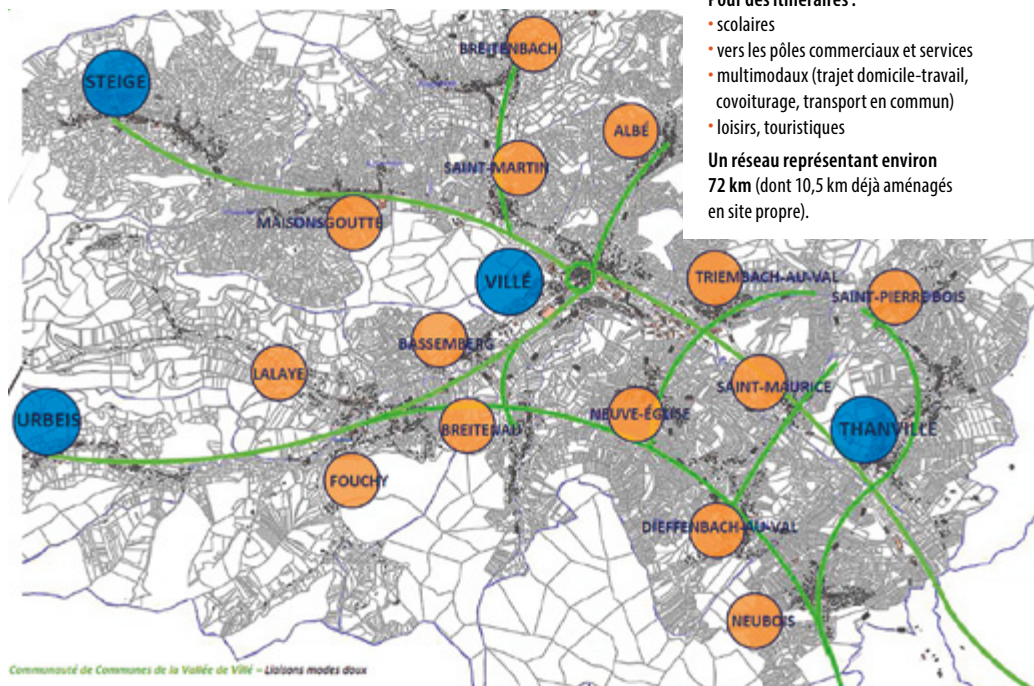
### À titre d'exemple :

Breitenbach accédera à la dorsale Thanvillé – Steige ou encore Fouchy rejoindra l'axe structurant Villé – Urbeis.

Ces axes secondaires se construiront autour d'itinéraires cyclables ou en site propre.

Les réalisations de ces propositions trouveront leur aboutissement au regard des possibilités financières de la Communauté des Communes et des aides pouvant être obtenues.

### Localisation des principaux faisceaux :



### 18 communes concernées

#### Pour des itinéraires :

- scolaires
- vers les pôles commerciaux et services
- multimodaux (trajet domicile-travail, covoiturage, transport en commun)
- loisirs, touristiques

Un réseau représentant environ 72 km (dont 10,5 km déjà aménagés en site propre).

Solidarité

## Aide de l'Asperule N. ZEHNER

Vous percevez le minimum vieillesse, une pension d'invalidité ou d'handicapé. Vous avez ou aviez une dépense imprévue. Votre budget est déstabilisé.

Vous avez la possibilité de contacter l'ASPERULE pour une aide temporaire qui vous aidera à passer ce cap difficile.

→ Tél. **03 88 92 00 08** tous les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h30.



Service à la population

## Bornes de réparation vélos en libre-service S. JANUS

Dans le cadre des démarches entreprises par la Communauté de Communes en matière de circulation douce, il y a le schéma des pistes cyclables, et un ensemble d'autres actions, telles que la mise en place de bornes de réparations vélos en libre-service. Une première a déjà été mise en place devant les locaux de la MJC et une seconde sera prochainement

installée place de la gare à Villé. Ces lieux correspondent à des lieux de passage et des emplacements choisis pour devenir des aires multimodales. Elles permettent de réaliser les petites réparations sur les vélos grâce à des accessoires à disposition : fourche de suspension pour positionner le vélo, tournevis, clés Allen, pompe à vélo, etc...

L'investissement dans ces équipements est réalisé avec l'aide de la Région, dans le cadre d'appels à projets, avec le soutien du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace Centrale (PETR).

Dans le même temps, une réflexion est engagée pour la mise en place de box de stockage de vélos afin de rendre possible la continuité vélo-bus. Nous en reparlerons, ...

